

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 18 avril 2008

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : Mmes et MM. BERGER, BOUR, CASSERT, DAIZE, DELAGE, DURAND, FERSSIWI, FONT, MEMAIN, PASSET, RANCE, SCHAFTLEIN, WÖHREL.

**POUVOIRS** : Mr BARGIARELLI qui a donné procuration à Mr MEMAIN  
Mme JANSON qui a donné procuration à Mr BERGER  
Mme LORIEROUX qui a donné procuration à Mme FONT  
Mr MUNIER qui a donné procuration à Mr BOUR  
Mme PERRIN qui a donné procuration à Mme DELAGE  
Mr ROY qui a donné procuration à Mme DAIZE

**ABSENTS** : ./.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mr BERGER

---

## ORDRE DU JOUR :

1. Commissions de travail pour la révision/extension du Parc et son fonctionnement actuel
2. Commission communale des impôts directs
3. Désignation d'un correspondant défense
4. Convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion pour une mission d'assistance à l'archivage au sein de la commune de Cernay-la-Ville
5. Avenants aux conventions APL
6. Convention pour la réalisation d'une chaufferie bois à l'école maternelle
7. Convention relative au remboursement des honoraires des médecins et des frais de déplacement des membres de la Commission Interdépartementale de Réforme
8. Conventions de gré à gré pour l'entretien du réseau d'assainissement des copropriétés « les Peupliers II » et « les Graviers »
9. Vote d'une subvention exceptionnelle au profit de l'Association Sportive de Cernay – section football
10. Allocation en non-valeur

## POINT SUPPLEMENTAIRE

11. Election des délégués au SIVOM de la Région de Chevreuse

Questions diverses

---

Mr le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 15 mars 2008 qui est adopté à l'unanimité.

- 1. Commissions de travail pour la révision/extension du Parc et son fonctionnement actuel.**

Mr le Maire expose à l'Assemblée que, dans le cadre de la révision de la Charte du PNR, le Parc a créé des groupes de travail. Le Conseil Municipal avait délibéré en septembre 2007 pour désigner des représentants dans ces groupes de travail.

Suite aux élections de mars 2008, le Parc demande aux communes qui le souhaitent de désigner à nouveau des représentants dans ces commissions de travail :

- 7 commissions
- 1 seul représentant à désigner par commission.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU la délibération n° CR 62-07 du Conseil Régional d'Île-de-France en date du 27 juin 2007, décidant de la mise en révision de la charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ;

VU la nécessité du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse d'engager très prochainement la seconde phase de concertation de la révision de sa charte afin de solliciter un nouvel agrément dans les délais requis ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de poursuivre son engagement dans le Parc naturel régional,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

### **ARTICLE UNIQUE :**

Le Conseil municipal souhaite être représenté dans les sept commissions de travail thématiques suivantes :

- Gestion des espaces et biodiversité
- Urbanisme – Habitat – Paysage
- Maîtrise des énergies - Déplacements
- Développement économique - Tourisme
- Agriculture – Forêt
- Patrimoine – Culture
- Communication – Stratégie participative – Education

Le Conseil municipal désigne :

- Monsieur BOUR Roland, conseiller municipal pour participer à la commission «gestion des espaces et biodiversité ;
- Monsieur ROY Jean, Maire Adjoint pour participer à la commission «Urbanisme – Habitat - Paysage» ;
- Monsieur CASSERT Philippe, conseiller municipal, pour participer à la commission « Maîtrise des énergies – Déplacements »,
- Monsieur MEMAIN René, Maire, pour participer à la commission « Développement économique – Tourisme »
- Monsieur BERGER Bernard, Conseiller Municipal, pour participer à la commission « Agriculture et Forêt »
- Madame RANCE Chantal, Maire Adjoint, pour participer à la commission « Patrimoine – Culture »
- Madame LORIEROUX Martine, Maire Adjoint pour participer à la commission « Communication – Stratégie participative – Education ».

## **2. Commission communale des impôts directs.**

M. le Maire informe les membres présents que suite au renouvellement du Conseil Municipal, la Direction Générale des Impôts doit procéder à la nomination d'une nouvelle commission communale des impôts directs à partir d'une liste de 12 titulaires et 12 suppléants arrêtée par le Conseil Municipal. La DGI retiendra ensuite 6 titulaires et 6 suppléants.

La présidence de la commission est assurée par le maire, ou un adjoint délégué.

Conditions à remplir par les commissaires :

- être de nationalité française
- être âgé de + de 25 ans
- jouir de ces droits civiques
- être inscrit à l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

Conditions touchant à la composition de la commission :

- représentation équitable des personnes imposées à chacune des 4 taxes locales
- un commissaire titulaire et un suppléant doivent obligatoirement être domiciliés hors de la commune.
- Lorsque le territoire comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 ha au minimum, un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être propriétaires de bois ou de forêts d'une superficie suffisante et faisant l'objet d'une exploitation régulière.

Où l'exposé du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**ARRETE** une liste de 12 contribuables titulaires et de 12 contribuables suppléants (jointe en annexe),

**CHARGE** M. le Maire de transmettre cette liste en double exemplaire à M. le Directeur des Services Fiscaux de Versailles.

Annexe :

## COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

### PROPOSITION

TITULAIRES	SUPPLEANTS
RANCE Chantal 10, résidence les Graviers 78720 Cernay-la-Ville	FONT Danièle 10, résidence les Graviers 78720 Cernay-la-Ville
ROY Jean 7, place du Grimpereau 78720 Cernay-la-Ville	DELAGE Catherine 7, rue des Charmes 78720 Cernay-la-Ville
CASSET Philippe 38 ter, route de Limours 78720 Cernay-la-Ville	ROCHER Philippe 81, les Cottages 78720 Cernay-la-Ville
GUYOT Jean 99, Place de la Grifette 78720 Cernay-la-Ville	BOUR Roland 28, allée de la Prédecelle 78720 Cernay-la-Ville
KONING Albert 37, rue de la Ferme 78720 Cernay-la-Ville	MONTEIRO Luiz 2, allée de la Prédecelle 78720 Cernay-la-Ville
LE BIHANIC Alain 4 allée du Château 78720 Cernay-la-Ville	SABELLA Aurélio 48, place du Tangara 78720 Cernay-la-Ville
KOŁODZIESCZYK Laurent 1 bis, rue de la Poste 78720 Cernay-la-Ville	GAUDICHEAU Jean-Louis 1, résidence les Graviers 78720 Cernay-la-Ville
LABRUNE Gérard 9, le Hameau 78720 Cernay-la-Ville	CHA Philippe 5, résidence les Pommiers 78720 Cernay-la-Ville
BESSIS Philippe ( <i>extérieur</i> ) 14, rue Vavin 75006 Paris	BELLEFLEUR Eric ( <i>extérieur</i> ) 163, rue du Chat Noir 78830 Bullion

DURAND Annie 1 bis, allée des Tilleuls	LORIEROUX Martine 9, avenue des Bouvreuils 78720 Cernay-la-Ville
VALLEE Jean-Claude 91, place de la Passerine 78720 Cernay-la-Ville	KERHERVE Michel 1A, allée des Tilleuls 78720 Cernay-la-Ville
PASSET Georges 23, Place de l'Aigrette 78720 Cernay-la-Ville	VIDAL Jean La Vallée 78720 Cernay-la-Ville

### **3. Désignation d'un correspondant chargé des questions de défense et des questions de la gestion opérationnelle des crises de sécurité et défense civiles.**

A la demande de la Préfecture des Yvelines, le Conseil Municipal doit désigner un correspondant défense. Cet élu a vocation à développer le lien Armées-Nation. Il est, à ce titre, pour sa commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 organisant la mise en place d'un réseau de correspondant défense dans chaque commune,

Conformément à la demande de la Préfecture des Yvelines,

À l'unanimité,

**DESIGNE** M. Bernard BERGER délégué chargé des questions de défense et chargé des questions de la gestion opérationnelle des crises de sécurité et défense civiles dans la commune à compter de la date de la présente délibération.

### **4. Convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion pour une mission d'assistance à l'archivage au sein de la commune de Cernay-la-Ville**

Mr le Maire informe l'Assemblée que le Centre de Gestion a été sollicité afin de connaître leurs conditions d'intervention pour les missions suivantes :

- tri
- classement
- inventaire
- indexation des archives de la mairie non classées conservées en mairie.

Le coût de l'intervention a été chiffré par le CIG à 18020 € TTC. La durée d'intervention est de 14 semaines. Une secrétaire de la mairie suivra le travail de l'archiviste pour pouvoir se former.

Pour la mise à disposition d'une archiviste, le CIG demande que soit signée une convention. Mr le Maire présente les termes de cette convention.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la nécessité de trier et d'organiser les archives de la mairie,

Vu la possibilité de confier cette mission au service archive du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France,

À l'unanimité,

**DECIDE** de passer une convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France pour une mission d'assistance à l'archivage au sein de la commune de Cernay-la-Ville,

**AUTORISE** le Maire à signer cette convention, ainsi que toutes pièces se rapportant à cet objet.

## **5. Avenants aux convention APL.**

Mr le Maire informe l'Assemblée que la commune avait signé en 1998 des conventions avec la Direction Départementale de l'Équipement pour le programme amélioration :

- de 5 logements PCLS (prêt conventionné locatif social)
- d'1 logement PLAI (prêt locatif aidé d'intégration).

Ces logements sont situés 2 rue des Vaux.

Suite à des soucis d'impayés de loyers, la CAF a été sollicitée pour que les APL touchés par les locataires soient directement versés à la commune et non aux locataires. Problème : il y a une erreur sur les conventions APL : l'adresse indiqué pour les logements est le 1 rue des Vaux, ce qui bloque la machine administrative au niveau de la CAF.

Mr le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer les avenants à ces conventions de 1998, avenants qui permettront par conséquent à la commune de toucher les APL des locataires.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la convention n°78/2/121998/97 – 535/1/1402 concernant un logement PLAI,

Vu la convention n°78/2/121998/97-535/1/1547 concernant 5 logements PCLS,

Considérant que l'adresse des logements indiqués dans ces deux conventions est erronée,

A l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à signer tous avenants à ces conventions, ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

## **6. Conventions pour la réalisation d'une chaufferie bois à l'école maternelle.**

Mr le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 15.03.2007 sollicitant de la Région Ile-de-France et à de l'ADEME une aide financière pour le remplacement de la chaudière fuel de l'école maternelle par une chaudière à granulés de bois.

La Région a voté l'aide financière (30 % de 40000 €, soit 12000 €) et demande que soit signée une convention. Délibération pour autoriser Mr le Maire à signer cette convention.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15.03.2007 sollicitant de la Région Ile-de-France et de l'ADEME une subvention pour la mise en place d'une chaudière à bois à l'école maternelle de Cernay-la-Ville,

Vu l'accord de la Région Ile-de-France et de l'ADEME de subventionner ce projet,

A l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à signer avec la Région Ile-de-France et avec l'ADEME les conventions pour la réalisation d'une chaufferie bois sur l'école maternelle de Cernay-la-Ville, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

## **7. Convention relative au remboursement des honoraires des médecins et des frais de déplacement des membres de la Commission Interdépartementale de Réforme.**

Mr le Maire informe l'Assemblée que les frais occasionnés par les commissions de Réforme sont pris en charge par le Centre de Gestion et refacturés aux collectivités et établissement concernés selon des modalités définies par convention.

Un agent de la commune est passé en 2007 devant la commission de Réforme suite à un accident de travail. Délibération pour autoriser Mr le Maire à signer cette convention.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à signer avec le Centre de Gestion une convention relative au remboursement des honoraires des médecins et des frais de déplacement des membres de la Commission Interdépartementale de Réforme, ainsi que tous documents relatif à ce dossier.

## **8. Convention de gré à gré pour l'entretien du réseau d'assainissement des copropriétés « les Peupliers II » et « les Graviers ».**

Mme RANCE informe l'Assemblée que suite aux travaux d'extension du réseau d'assainissement, la commune a passé des conventions pour raccorder 3 pavillons sur le réseau appartenant à la copropriété « les Peupliers II » et 8 pavillons sur le réseau appartenant à la copropriété « des Graviers ».

En contrepartie, la commune s'est engagée à entretenir leur réseau, sans reprise de voirie. Il convient maintenant de formaliser cet accord.

Elle propose de passer une convention de gré à gré avec ces 2 copropriétés pour prendre désormais en charge l'entretien de ces réseaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à signer avec les copropriétés « les Peupliers II » et « les Graviers » une convention de gré à gré pour l'entretien de leur réseau d'assainissement, ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

## **9. Vote d'une subvention exceptionnelle au profit de l'Association Sportive de Cernay-la-Ville section football.**

Mr le Maire propose à l'Assemblée de voter une subvention exceptionnelle de 150 € au profit de l'ASC – section foot, somme qui sera ensuite reversée par l'association à la veuve de Stéphane GEIGER, entraîneur à Cernay-la-Ville des équipes séniors, des 15 ans, des 13 ans et des benjamins.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

**DECIDE**, à l'unanimité, de verser à l'Association Sportive de Cernay-la-Ville – section football une subvention exceptionnelle d'un montant de 150,00 €.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2008, l'article 6574.

## **10. Allocation en non-valeur.**

Vu l'état des produits non recouvrables dressé et certifié par Mme CODRON, receveur municipal qui demande l'admission en non-valeur, et par suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées audit état, à savoir le titre n°231 de 2005 émis à l'encontre de Melle SAINT MARS Isabelle pour paiement de la cantine scolaire du 25.08.2005 au 30.11.2005,

Après avoir entendu le rapport du Maire,

Vu le code des communes, art. R.241-4,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'admettre en non-valeur, sur le budget de l'exercice 2008, le titre de recettes n°231 de 2005 pour un montant de 73,50 € ;

**DIT** qu'un nouveau titre de recettes sera émis à l'encontre du débiteur si celui-ci était de nouveau solvable.

**POINT SUPPLEMENTAIRE :**

## **11. Election des délégués au SIVOM**

Erreur du SIVOM qui ont demandé aux communes de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. Or les statuts du SIVOM ne prévoient que des délégués titulaires. Le Conseil Municipal doit par conséquent reprendre une délibération.

Cette délibération annule et remplace celle du 15.03.2008 portant sur le même objet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts du SIVOM de la Région de Chevreuse,

A l'unanimité,

**ELIT** comme délégués pour siéger au SIVOM de la région de Chevreuse :

- titulaires : Georges PASSET  
Bernard BERGER

Questions diverses :

- Tirage au sort des jurés d'assises : Mr Mémain rappelle à l'Assemblée que 3 électeurs doivent être tirés au sort et que ne peuvent pas être retenues les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2009. Electeurs tirés au sort :  
Monsieur CHA Philippe  
Monsieur EVIN Pierre  
Mademoiselle BERTRAND Jessica

#### C. DELAGE

- Aînés : sortie à Barbizon et Fontainebleau programmée le 7 mai prochain.
- Mare de St Robert : à sa demande, Mr Cassert précise que les travaux seront finis le 25 avril 2008

#### E. SCHAFTLEIN

- Festival de Jazz à toute heure : l'édition 2008 s'est très bien passée. Pour 2009, les communes de Magny-les-Hameaux et Limours ont demandé à être associées à cette manifestation.

#### F. DAIZE

- La commission cadre de vie va reprendre ses travaux.

#### G. PASSET

- Budget : un point sur l'avancement du budget de fonctionnement et d'investissement a été transmis par courriel à tous les élus.
- SIVOM : le nouveau bureau a été mis en place. Mr Passet a été désigné trésorier et est membre de la commission finances. Mr Berger est membre de la commission sport et travaux. Centre de loisirs : une tarification au quotient familial de l'ALEC est en cours (assemblée générale le 29/04/2003). La piscine a réouvert ; pour qu'elle soit rentable, il faut 100 000 entrées par an.

#### R. MEMAIN

- PNR : Mr Roy a été élu au bureau du Parc.
- Rappel des horaires pour la cérémonie du 8 mai
- Voyage à Odenthal dans le cadre du jumelage du 1<sup>er</sup> au 04.05.08 (36 jeunes y participent)

#### C. RANCE

- Achat d'un tableau Grand Place de CERNAY la Ville" signé Edouard Leverd.
- SIERC : le syndicat s'est réuni. Mr Juvanon a été réélu Président ; Mme Rance est vice-présidente
- Commission culture : les membres ont demandé s'il était possible d'organiser une visite du village avec les nouveaux habitants à l'occasion du pot d'accueil.

#### B. BERGER

- SIVU : Mr Berger a été réélu Président du SIVU. Concernant les travaux, les fondations sont terminées. Par contre, le CNDS n'a pas retenu le dossier de demande de subvention. La Fédération Française de Football doit par contre, se prononcer prochainement..

#### D. FONT

- Brocante du 25.05.08 : Mme FONT demande si les élus peuvent aider pour l'installation et le rangement.

#### R. BOUR

- SIE : le syndicat d'Etudes et d'Aménagement s'est réuni pour désigner les membres de son bureau. Ce syndicat aura notamment pour mission de suivre le projet d'intercommunalité.
- RD72 : les travaux sont reportés à fin 2009

**Prochain conseil municipal : le 29.05.2008 à 21h00**